

9/1^{er}/35

Election de janvier 1935

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Coopération du Canton Joly

Avis Public

Est par le présent donné aux contribuables de la dite municipalité par Georges Godard Secrétaire-Trésorier d'ue. Ayant été nommé président de l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-cinq (1935) par résolution du conseil municipal du Canton Joly à sa session générale du trois décembre mil-neuf-cent-trente-quatre, je donne avis d'ue. La mise en nomination pour la charge de maire en remplacement de monsieur Julien Brassard sortant de charge et pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs Henri Filiateault, René Lenest et Hormidas Labelle tous trois sortants de charge, aura lieu le mercredi neuf janvier mil-neuf-cent-trente-cinq entre dix heure et midi à la salle publique du village de Labelle. Et que: si à l'expiration du délai fixe pour la mise en nomination il y a plus que le nombre voulu de candidats à l'ue aux dites charges j'ordonne que la votation se fasse le lundi quatorze janvier mil-neuf-cent-trente-cinq entre huit heure du matin et six heures du soir à la salle publique du village de Labelle.

Donné à Labelle ce trentième jour de
décembre mil-neuf-cent-trente-quatre

Georges Godard

Président d'Élection

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Je soussigné Georges Godard président d'Élection résidant à Labelle, certifie sous mon serment d'officier que j'ai publié l'Avis Public ci annexé aux présentes en en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir:
Sur la façade de l'Église Catholique

9/1^{er}/35

et sur la facade de la salle publique du village de Labelle entre huit et neuf heures de l'après midi le 29^{ieme} jour de decembre mil-neuf-cent-trente-quatre et en en liant une copie a voix haute et intelligible a la porte de la dite Eglise a l'issue du service divin du matin, le trentieme jour de decembre mil-neuf-cent-trente-quatre etant le dimanche suivant immediatement le jour ou cet avis a été affiche comme sus-dit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce deuxieme jour de janvier mil-neuf-cent-trente-cinq.

Georges Godard
Président d'Élection.

9-1^{er}-35

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une assemblée des électeurs de cette municipalité tenue à la salle publique du village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi neuf janvier mil-neuf-cent-trente-cinq à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements ainsi que à l'avis préalablement donné à cette fin par Georges Godard président d'office à l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-cinq. Ainsin publié en la dite municipalité tel qu'il a été au certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès-verbal du dit conseil; sous la présidence de Georges Godard président de l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-cinq.

9-1^{er}-35

Adenant l'heure de dix heures du matin le président de l'élection lit l'avis donné pour la présente élection déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer des personnes qu'ils veulent choisir comme maire et comme conseillers municipaux du Canton Joly en remplacement de monsieur Julien Brassard maire sortant de charge et de messieurs Henri Filiateault, René Genest et Hermidas Labelle tous trois conseillers municipaux sortant de charge.

Georges Godard
Président d'élection
Labelle 9 janvier 1935.

Il est proposé par monsieur Stanislas Ouiljours cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Henri Godard cultivateur du Canton Joly.

Que monsieur Julien Brassard cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme maire du Canton Joly en remplacement de lui-même.

Admis
Georges Godard
Président d'élection

Signé { Stanislas Ouiljours
Henri Godard

Labelle 9 janvier 1935

Il est proposé par monsieur Stanislas Ouiljours cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Henri Godard cultivateur du Canton Joly.

Que messieurs Arthur Francoeur, René Genest et Hermidas Labelle tous trois cultivateurs du Canton Joly soient mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton Joly.

Admis
Georges Godard
Président d'élection

Signé { Stanislas Ouiljours
Henri Godard

9-1^{er}-35

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme maire du Canton Joly monsieur Julien Brassard

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton Joly messieurs Arthur Francoeur, René Genest et Hornidas Labelle.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de maire et de conseillers; je déclare donc élus par acclamation comme maire du Canton Joly monsieur Julien Brassard et comme conseillers municipaux messieurs Arthur Francoeur, René Genest et Hornidas Labelle tous du Canton Joly.

Georges Godard
Président d'Élection

Je soussigné Julien Brassard ayant été élu maire du Canton Joly jure sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi: Que Dieu me soit en aide.

Resermenté devant moi à Labelle ce quatrième jour du mois de février mil-neuf-cent-trente-cinq.

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier J. P. ex off.

Julien Brassard
Maire

1^{er} - 4 - 35Canada
Province de Québec
Comté Labelle

D'une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi premier avril mil-neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers: André Brassard, René Genest, Arthur Labelle et Hormidas Labelle et Adrien Bédibotte; formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les minutes de l'assemblée du trois décembre mil-neuf-cent-trente-quatre soient adoptées et signées

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que ce conseil appuie la demande de monsieur Ubald Onarimer aux fins d'obtenir de la Commission des Liqueurs de Québec un permis pour la vente de la bière et du vin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année mil-neuf-cent-trente-quatre tel que dressé par monsieur Constant Péclet vérificateur de l'Annunciation soit accepté et qu'une somme de vingt piastres (\$20⁰⁰) lui soit payée pour ce travail tel que mentionnée dans une résolution en date du trois décembre mil-neuf-cent-trente-quatre.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genest
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que les personnes suivantes soient nommées

1^{er} 4-35

aux charges ci-dessous mentionnées.

| | | |
|------------|---|-----------------------|
| Evaluateur | { | Monsieur Joseph Rowin |
| | | " Arthur Labellé |
| | | " Auguste Bisson |

| | | |
|----------------------|---|--------------------------|
| Inspecteurs Agraires | { | Monsieur Josaphat Lauzon |
| | | " Hamien Bisson |

| | | |
|--------------------------------|---|--------------------------|
| Gardiens d'Enclaves Publics | { | Monsieur Hilaire Labellé |
| | | " Azarie Bormier |

| | |
|---|---------------------------|
| Inspecteurs de voiries | |
| Rang A. | Monsieur Eugène Gédilotte |
| " B. | " Abundius Lavies |
| " H.-E.-H. | " Jos Paradis |
| D.C. H et montée Brassard | " Napoléon Letina |
| Rang H | Monsieur Fernand Ponsinet |
| " H et P.C. et montée Chapleau | Mr Uldéric Brousseau |
| Rang P. et rang K. et montée Renaud | P. Emile Godard |
| Rang P. et H et montées Lauzon et Arban | Urgel Lauzon |
| Rang F. montée Brassard | Mr Louis Moquin |
| Rang P. | " Pierre Blot. |
| Rang A Lac Labellé | " Alexandre Ferreault |

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labellé
 Seconde par le conseiller André Brassard
 Que les changements suivants soient entrés au
 rôle d'évaluation:

Lot no 14 rang B. biffer le nom de
 monsieur Julien Brassard et entrer celui
 de monsieur Louis Cousineau comme propriétaire
 Lots nos 7 rang H - 35 rang B et Pontediv 35 rang F
 biffer le nom de Gran Labellé et entrer
 celui de P. Emile Forget comme propriétaires.

Adoptée

1^{er} - 4 - 35

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Adrien Bédilotte
 Que monsieur Elzéard Paradis soit autorisé
 à défricher et élargir le chemin sur les lots
 nos 37 et 38 rang E. et couper le bois de 20 pouces
 de longueur attendu que ce bois sera
 donné à la Commission scolaire pour le
 chauffage de l'école no 4.

Et que monsieur Henri Paradis soit autorisé
 par le secrétaire à faire des travaux nécessaires
 dans la frontière des lots nos 23 et 24 rang D
 appartenant à la Couronne.

Il est entendu que ces travaux seront
 exécutés en retour de l'octroi que le gouverne-
 ment accorde aux colons nécessiteux
 et que ces colons recevront \$1.⁰⁰ par journée
 de travail et que le montant total gagné
 par chacun d'eux ne dépassera pas
 le montant de l'octroi accordé par le
 ministère de la Colonisation.

Et ceci pour se conformer à une
 demande de monsieur Henri Fortier
 à cet effet.

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

| | |
|--|---------------------|
| La Prévoyance ^{Pi} Assurance Garantie du secrétaire | \$10. ⁰⁰ |
| pour l'année 1935 | |
| La Revue municipale abonnement 1935. | \$10. ⁰⁰ |
| L'imprimerie de F. Armbam | 5. ⁰⁹ |
| Jos Paradis entretien de frontière lot 35 rang E | 2. ⁵⁰ |
| " " " " " 37 et 38 " " | 1. ⁵⁰ |
| Stanislas Miljoux " " " " 7 rang E | 1. ⁶⁵ |
| Alexandre Ferreault " " " " #1 rang A ^{Labelle} | .60 ⁰⁰ |
| " " " " " 1 " " | .60 |
| " " " " " 2 " " | .60 |
| " " " " " 7 " " | 15 |
| " " " " " 11 et 12 " " | 45 |
| " " " " " 10 " " | 15 |

| | | | | |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------|---------------|
| 1 ^{er} - 4 - 35 | Arthur Brassard | Entretien frontière lot no 9-10 | Labelle | .609 |
| | " | " | " | " |
| | " | " | " | " |
| | Henri Ferreault | " | " | 7-10 " " .45 |
| | " | " | " | 11-12 " " .45 |
| | Louis Jubinville fils | Ante Lots 15 & 18 rang H | | 1.50 |
| | Fernand Ponsinet | " | " | 1.75 |
| | Agrie Cormier | " | " | 1.35 |

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que le règlement no 82 imposant une taxe
 de une piastre (#1.00) par cent piastres (#100.00)
 sur tous les biens fonds imposables de cette
 municipalité suivant le rôle d'évaluation
 actuellement en force soit adoptée et signée.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Je soussigné Donat Caliquette ayant
 été nommé conseiller municipal du
 Canton Joly jure sur les Saints Évangiles
 que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de cette charge et ce au
 meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide

Présentement devant moi @ Labelle ce premier
 jour du mois de mai mil-neuf-cent-trente-cinq
 Donat Caliquette

Georges Godard
 Secrétaire Trésorier

André Brassard
 Maire

1-4-35
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil à une heure et demi de l'après midi et régulièrement convoquée par monsieur Julien Brassard, maire, au sujet de la nomination d'un conseiller au siège de monsieur Arthur Francoeur dont le siège est devenu vacant par le refus de ce dernier de prêter le serment d'office dans les trente jours; et après avis donné à tous les conseillers conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements, et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers André Brassard, René Genest Adrien Cédilotte, Hormidas Labelle et Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire,

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle
secondé par le conseiller René Genest
Que monsieur Bonat Valiquette soit nommé
conseiller municipal du Canton Joly au
siège de monsieur Arthur Francoeur

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que la séance soit levée. cc

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Julien Brassard
Maire

7-5-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

D'une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi sept mai mil neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Arthur Labelle, Hermidas Labelle et Donat Valiquette; formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il a été proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les minutes de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale du premier avril mil neuf-cent-trente-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée
Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que monsieur Arjel Lauzon inspecteur de voirie pour la montée Lauzon soit autorisé à se rendre au bureau de cette Corporation pour prendre connaissance du règlement concernant les clôtures de montées et si ce règlement décrète que les travaux de clôture de montées sont à la charge de chaque arrondissement de montée qu'il soit autorisé à vendre ces travaux sur les lieux au plus bas soumissionnaire qui offrira les garanties requises à l'exécution de ces travaux et que les clôtures soient placées à dix huit (18) pieds du centre du chemin; Si toutefois ces travaux sont à la charge de la municipalité l'inspecteur devra attendre les ordres du conseil avant d'agir.

Adoptée
Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que monsieur Aldéric Proussseau inspecteur de voirie pour la montée Lechapeau

7-5-35

soit autorisé à faire faire les travaux qu'il jugera les plus nécessaires dans la montée Chapleau par messieurs Eugène Baston qui devra travailler pour un montant de \$73.²⁵ moyennant salaire de \$1.⁰⁰ par journée de huit heures et Wilfrid Champagne pour un montant de \$14.²⁵ ces montants représentant le secours qui leur est accordé par le ministère de la Colonisation qui exige deux jours de travail en retour du secours reçu.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
 Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation.

Lot no 18 rang A. biffer le nom de Téléphore Charand et entrer celui de Lamien Brisson comme propriétaire.

Lots nos 7 rang L. 35 rang B et 35 rang F. biffer le nom de P. E. Forget et entrer ceux de Arthur Beaudry (père) Arthur Beaudry (fils) et Théodore Beaudry comme propriétaire.

Lot no 21 rang H biffer le nom de J. A. Woodworth et entrer celui de P. E. Forget comme propriétaire.

Lots nos 27 - 28 rang G biffer le nom de Mme Conrad Thérien et entrer celui de P. E. Forget comme propriétaire.

Lot no 12 et 13 rang B. biffer le nom de Auguste Lanson et entrer celui de Julien Brassard comme propriétaire.

Ces changements étant faits à la demande de monsieur P. E. Forget.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

| | |
|---|----------------------|
| Entretien d'hiver 1934-35 de Montée Duiljour grande @ | \$ 17. ⁰⁰ |
| Stanislas Duiljour. | \$ 7. ⁰⁰ |
| Stanislas Duiljour " " petite | \$ 5. ⁰⁰ |

| | | | | |
|--------|---|----------------------------------|--|---------|
| 7-5-35 | P | Montée Renaud @ Honorius Leconte | Ent 1934-35 | \$6.75 |
| | P | Jos Boivin | Ent. montée Lauzon hiver 1934-35 | \$21.00 |
| | P | Adélard Brumet | " " Chapleau grande | \$12.50 |
| | P | " " | " " petite | \$6.00 |
| | P | Louis Jubinville (fils) | " " Brisson | \$19.00 |
| | P | Jos Boivin | " " Arban | \$1.95 |
| | P | Napoléon Gélinas | " " Brassard | \$12.50 |
| | P | Wilfrid Champagne | " " Pont Boivin | \$2.75 |
| | P | Adélard Brumet | Ent Frontière Lot 39 rang 9 | \$3.30 |
| | P | Adélard Brumet | " " Lot 38 " " | \$3.30 |
| | P | Imprimeries des Laurentides | | \$1.71 |
| | P | Fernand Pousinet | Lots 17-18 rang H Frontière | \$1.50 |
| | P | " " | Montée rang H. | \$1.50 |
| | P | Azarié Cormier | Lots nos 17 et 18 rang H | \$4.50 |
| | P | Louis Jubinville (fils) | Lot P 28 rang 9 Syndicat | \$2.70 |
| | P | Arthur Francoeur | Lots nos ^{Frontière} 7-10 rang H La Labelle | \$1.50 |
| | P | " " | " " 7-10 " " " " | 2.25 |
| | P | " " | " " 11-12 " " " " | 2.40 |
| | P | " " | " " 1 " " " " | .90 |
| | P | " " | " " 2 " " " " | .75 |
| | P | " " | " " 41 " " " " | .90 |
| | P | Napoléon Gélinas | " Frontière Shippeil | \$3.10 |
| | P | " " | " " Fugles | .80 |
| | P | " " | " " Wilson | .80 |
| | P | " " | " " Pelile | \$2.00 |
| | P | " " | " " Monneau | .16 |
| | P | " " | " " Bélanger | .16 |
| | P | " " | " " Forget | \$1.20 |
| | P | " " | " " Lenoville | .80 |
| | P | " " | " " Jubinville | .40 |
| | P | Louis Amadais | Lot 17-18 rang H | \$1.50 |

Adoptée
 Proposé par le conseiller Hojmidas Lohelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que ce conseil prie instamment le
 gouvernement et le député de nous accorder
 des octois pour l'amélioration des
 chemins suivants savoir:

7-5-35

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| Chemin de Labelle @ Macaya | \$1000. ⁰⁰ |
| " Ouverture du rang B | \$500. ⁰⁰ |
| Chemin Chapleau | \$500. ⁰⁰ |
| Montée Brassard | \$500. ⁰⁰ |
| Montée Brisson | \$500. ⁰⁰ |

Adoptée.
Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
Que la séance soit levée.

Adoptée.
Georges Godard Julien Brassard
Secrétaire-Trésorier Maire

Règlement no 82 Taxe @ 1% année 1935

12-4-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires, les sessions du dit conseil le lundi premier avril mil-neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers; André Brassard, Adrien Bédilotte, René Genest, Arthur Labelle et Hornidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire,

Sur proposition du conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Et vu l'avis de motion donné par le conseiller Hornidas Labelle à la dernière session générale du conseil de cette municipalité tenue le trois décembre mil-neuf-cent-trente-quatre.
Il est résolu et ordonné par le présent règlement ce qui suit:
Une taxe de une piastre par cent-piastres d'évaluation est par le présent règlement

1-4-35

imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses générales de cette municipalité prévues pour l'année mil-neuf-cent-trente-cinq savoir:

| | |
|---|-----------------------|
| Intérêts sur emprunt de \$5000. @ 5% | \$250. ⁰⁰ |
| Salaire du secrétaire | \$175. ⁰⁰ |
| Loyer de salle municipale année 1935 | 30. ⁰⁰ |
| Taxe du conseil de comté | 35. ⁰⁰ |
| Fond de Bâtisses jurés | 12. ⁰⁰ |
| Entretien de montées | 300. ⁰⁰ |
| Depenses d'administration comprenant frais de vérification, police assurance de garantie; Abonnement Revue municipale | |
| Frais de poster timbres et enregistrements | |
| imprimeries, papeteries, frais de voyage | |
| d'estimateurs Ré: confection du rôle | |
| d'évaluation etc | 100. ⁰⁰ |
| Remboursement | 100. |
| Assistance Publique et imprenues | 122. ⁹⁶ |
| Total | \$1124. ⁹⁶ |

Revenues prévues:

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| En caisse le 31 décembre 1934 = | \$232. ⁷⁶ |
| Intérêts dûs sur arérages | 43. ⁶⁰ |
| Compte P. E. Forget. | 26. ⁰⁰ |
| Taxe foncière générale @ 1% | 810. ⁶⁵ |
| Total | \$1113. ⁶¹ |

Différence \$111.³⁵ @ collecter sur arérages.

Le présent règlement sera publié selon la loi et deviendra en force dans les quinze jours qui suivront sa promulgation.

Signé

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

2-7-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle.

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire, des sessions du dit conseil, le mardi deux juillet mil-neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers: André Brassard, René Genest, Hormidas Labelle et Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que les minutes de l'assemblée du sept mai mil-neuf-cent-trente-cinq soient adoptées et signées.
Adopté.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation: lot no 21 rang H biffer le nom de J. R. Woodworth et entrer celui de Joseph Saindon (père) comme propriétaire.
Adopté.

Proposé par le conseiller René Genest
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que le secrétaire soit autorisé à aviser monsieur Louis Broquin inspecteur de voirie pour la montée Brisson de réparer la frontière du lot no 21 rang H et toutes les frontières qui sont en mauvais états ainsi que la montée Brisson en charroyant du gravier et enlever les roches dangereuses.

Et à défaut par l'inspecteur de se conformer aux instructions du conseil et de réparer les chemins avec du gravier ses comptes seront refusés.

Adopté.

2-7-35

Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que ce conseil prie instamment monsieur
 Pierre Lortie, député de nous obtenir du gouverne-
 ment les octrois nécessaires pour l'amélioration
 des chemins suivants:

Le chemin de Labelle à La Quinerve partant
 du hanton Joly faire charroyer du gravier tandis
 que les machines du ministère de la voirie sont
 placés sur cette route et qu'il ^{serait} facile de
 réparer convenablement ce chemin qui est dans un
 état presque impassable, cette municipalité n'étant
 pas en position d'entreprendre seule ces travaux.
 Et de nous accorder aussi les octrois déjà demandés
 pour le chemin de Labelle @ Onacaga \$1000.⁰⁰
 Ouverture du chemin rang B. \$500.⁰⁰
 Chemin Chapleau \$500.
 Montée Brassard \$500

Adopté;

Proposé par le conseiller Arthur Labelle,
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la démission de monsieur Plaquette Brisson
 comme Évaluateur soit acceptée et que monsieur
 François Genest soit nommé Évaluateur en rempla-
 cement de ce dernier.

Adopté.

Avis de motion est donné par le conseiller
 Arthur Labelle, que à la prochaine session
 générale du conseil municipal du hanton Joly
 il sera soumis au règlement no 76 un amendement
 ordonnant que à l'avenir les clôtures longeant
 et appartenant aux montées ou routes soient à
 la charge de chaque arrondissement de voirie
 comme avant l'adoption du présent règlement.

Adopté.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés
 @ Napoléon Glinas Entretien frontière de Lafond 60.⁰⁰

| | | | |
|--------|--------------------------|--|------------------|
| 2-7-35 | P. Napoleon Selinas | Entretien frontiere lot 16 ⁴ | 204 |
| | P. Theodore Beaudry | " Montee Trilfoirs | \$ 2.40 |
| | P. Arthur Beaudry (fils) | " " " | \$ 1.20 |
| | P. Louis Moquin | Entretien frontiere P. E. Forget lot 137 ²⁸ 29 ²⁸ 30 ²⁸ | 5.28 |
| | P. Fernand Cousinnet | " Montee rang 16 | .75 ⁴ |
| | P. Adrien Ruyer | " " " " | .60 |
| | P. Paul-Emile Godard | " " " F. Renaud | .40 |
| | P. Rolland Cousinnet | " " " 16. | .75 |
| | P. Louis Amadai | " " " " | .75 |

Adoptée

avis de motion est donné par le conseiller René Genest que à la prochaine session générale du conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement qui devra être présenté au Lieutenant Gouverneur pour approbation; ordonnant que à l'avenir l'élection des membres de ce conseil soit fixé au deuxième mercredi de juillet au lieu du deuxième mercredi de janvier.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Honoré Labelle
 Que à l'avenir les membres de ce conseil ne devront signer aucune carte qui seront adressées à cette municipalité par le Département de l'Assistance Publique de Québec ou par les hôpitaux pour l'admission d'une personne dans l'une de leurs institutions, sans une autorisation de ce conseil ~~et~~ dans le cas d'un indigent aux termes de la loi seulement où que ces personnes payent la part de la municipalité. Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que le secrétaire donne avis à l'inspecteur Argel Laroche d'aviser les propriétaires le long des montées Laroche et Urban de faire placer les clôtures à dix-huit pieds du centre du chemin et d'aviser aussi monsieur Camille Bruno de faire placer ses poteaux téléphoniques à dix-huit pieds du

2-7-35

centre du chemin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que la séance soit levée.

Georges Godard
 Secrétaire Trésorier.

Adoptée.
 Julien Brassard
 Maire

5-8-35

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi cinq août mil-neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers; André Brassard, Adrien Bedilotte, René Genest, Arthur Labelle et Hornidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire,

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que les minutes de l'assemblée du deux juillet mil-neuf-cent-trente-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genest
 Que le règlement no 83 ordonnant que: (l'élection des membres du conseil de cette municipalité soit fixée à l'avenir au mois de juillet au lieu du mois de janvier) soit adopté et signé.
 Cette proposition n'ayant pas été secondé le règlement no 83 est par le fait même rejeté.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard

5-8-35

Que l'amendement au règlement no 76 ordonnant que: (à l'avenir les clôtures longeant et appartenant aux montées ou routes soient à la charge de chaque arrondissement de voirie;) soient adoptés et signés.

Proposé par le conseiller René Genest
Que l'amendement soit rejeté.

Cette proposition n'ayant pu être secondée l'amendement est par le fait même adopté.

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller René Genest
Que les comptes suivants soient acceptés et payés
Gouvernement Québec Fond de Bâtisses des Jures à l'année

- | | | |
|---|--|--------|
| Q | 1934 | #12.00 |
| Q | Stanislas Duiljours Entretien de Montée Duiljour | #1.00 |
| Q | Paul-Émile Godard " " Renaud | #1.50 |
| Q | Louis Droquin Frontière Banque Ban Nationale | 1.13 |
| Q | " " " Syndicat Lac Labelle | 7.50 |
| Q | " " Entretien de montée Brisson | 15.23 |

et que les comptes de monsieur Louis Jubinville et du conseil de comté soient remis à la prochaine séance pour explication.

Adoptés

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Normand Labelle
Que ce conseil demande à la Commission Municipale de Québec la permission de renouveler pour une période de douze mois au taux de (5%) cinq pour cent par année un billet de monsieur Wilfrid Duclabé au montant de \$1000 mille francs échu le onze juillet mil-neuf-cent-trente-cinq et que monsieur Julien Brassard, maire avec le secrétaire soient autorisés à signer le nouveau billet pour et au nom de cette corporation municipale et que l'intérêt soit payé à monsieur W. Duclabé pour l'année écoulée montant \$50.00

5-8-35

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la séance soit levée.

George Godard
 Secrétaire-Tresorier

Adopté
 Julien Brassard
 Maire

26-8-35

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

À une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoqué par monsieur Julien Brassard, maire, au sujet de l'indigent Omeris Pénier, et des clôtures de routes Labelle à La Minerve et après avis donné à tous les conseillers conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi vingt-six août mil-neuf-cent-trente-cinq et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Adrien Bédilotte, René Genest et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle secondé par le conseiller André Brassard. Que le secrétaire soit autorisé à aviser l'inspecteur de voirie Ugeux Laugon de faire placer les clôtures des particuliers le long des montées Laugon et Urban à dix huit pieds du centre du chemin ainsi que les poteaux téléphonique et si ces travaux ne sont pas commencés d'ici trois jours que l'inspecteur soit autorisé à faire faire ce travail aux frais des intéressés, et qu'il soit aussi autorisé d'aviser les intéressés de la montée Laugon aux fins de faire vendre les travaux de refection de la clôture de cette montée.

Adopté
 Proposé par le conseiller Adrien Bédilotte
 Secondé par le conseiller René Genest

26-8-35

Que monsieur Julien Brassard, maire soit autorisé à Montréal aux fins d'obtenir de monsieur Roméo Richard ou de son fils Lucien un affidavit ou déclaration du temps pendant lequel l'indigent Marius Vinier a demeuré chez lui au village de Labelle, et de se rendre aussi rencontrer l'aviseur légal de La Revue Municipale pour lui soumettre cette affaire et connaître son opinion sur la résolution passée en 1930 ainsi que sur le domicile d'un indigent, et de soumettre cette cause à un avocat lui demandant s'il accepterait de défendre cette municipalité à l'enquête et de prendre aussi information au sujet du compte de monsieur Alphonse Labelle.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que la séance soit levée

Georges Rodard
 Secrétaire Trésorier

Adoptée
 Julien Brassard
 Maire

3-9-35

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

D'une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi trois septembre mil neuf cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Adrien Lédilotte, René Genest et Hormidas Labelle, formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire,

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que les minutes des assemblées des cinq et vingt

3-9-35

six août mil-neuf-cent-trente-cinq soient adoptés et signés.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le secrétaire demande au Sous-Ministre de
 La Voie en réponse à sa lettre datée du 20 août
 1935 si ce conseil doit nommer un conducteur pour
 faire exécuter les travaux sur la route Labelle, D'urgence
 suivant l'octroi de \$1200.⁰⁰ qui nous est accordé
 étant donné qu'il y a actuellement et depuis
 que l'octroi nous a été accordé des travaux en
 cours sur cette route par ordre de votre ingénieur
 qui a nommé un conducteur pour ces travaux
 sans consulter le conseil de cette municipalité.

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le rôle d'évaluation dressé par les évaluateurs
 pour l'année mil-neuf-cent-trente-cinq soit
 homologué après y avoir entre les amendements
 suivants:

| | | | |
|-------------------|----------------|-------------------------|-------------------------------|
| Lot no 8 rang B | porter à \$225 | l'évaluation du terrain | |
| " " 20 " " " " | " " 225 | " " " " | |
| " " 5 " L | " " 250 | " " " " | |
| " " 6 " " " " | " " 225 | " " " " | |
| " " 7 " " " " | " " 200 | " " " " | |
| " " 8-9-10 rang C | " " 150 | chacun | " " " |
| " " 11 " G | " " 125 | " " " " | |
| " " 14-12 " " " " | " " 25 | " " " " | |
| " " 26 " " " " | " " 100 | " " " " | |
| " " 16 " H | " " 125 | " " " " | Bâtisse @ \$25. ⁰⁰ |
| " " 20-21 " I | " " 125 | " " " " | |

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que le secrétaire soit nommé surintendant, spécial
 aux fins de dresser un procès-verbal, pour l'ouverture

3-9-35

d'un chemin de sortie pour les lots A et 1 rang H
Canton Joly.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle.

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

| | |
|--|---------------------|
| ① Conseil de Comté taxe 1935 | \$35. ⁰⁰ |
| ① Imprimerie Farnham Papeterie | \$4. ⁴⁹ |
| ① François Genest transport d'estimateur | 10. ⁰⁰ |
| ① Adélarde Brunet Entretien montée Chapleau | \$3. ⁰⁰ |
| ① Géphirin Brousseau " " " | 1. ⁵⁰ |
| ① Aldéric Brousseau " " " | 1. ⁵⁰ |
| ① Louis Inoquin Lot 25 Frontière ^{1797 G.} Syndicat | 2. ⁴⁵ |
| ① " " Lot 25 Rang G. Abbé Pilon | 5. ⁰⁸ |
| ① " " Lot 25 ^e Range Can. Nationale | 3. ⁷⁵ |
| ① " " Montée Brisson | \$21. ³⁷ |

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Seconde par le conseiller André Brassard
Que la séance soit levée.

Adoptée.

Julien Brassard
Maire

12-9-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle.

À une session spéciale du conseil municipal
du Canton Joly régulièrement convoquée par monsieur
Julien Brassard, Maire au sujet de l'indigent
Dyarius Vimier et des clôtures de route Labelle-Dimerve
et après avis donné à tous les conseillers conformément
aux dispositions du code municipal de la province
de Québec et à ses amendement l'assemblée est
tenue au lieu ~~et à l'heure~~ ordinaires des sessions
du dit conseil le jeudi douze septembre mil-neuf
cent-trente-cinq à huit heures et demi du soir
et à laquelle sont présents: monsieur Julien
Brassard, maire et messieurs les conseillers: Hormidas
Labelle, André Brassard et René Genest formant
quorum sous la présidence de monsieur

Trois mots rayés sont nuls

Ces 3 mots rayés

12-9-35

Julien Brassard, maire
 Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genest
 Que le secrétaire soit autorisé de téléphoner à
 monsieur Octave Drouseau, avocat lui demandant
 s'il accepterait de défendre cette municipalité
 lors de l'enquête dans le cas de l'indigent Vinier
 et à quel prix.

Et au cas où le prix ne soit pas plus élevé
 que cinquante piastre que le secrétaire soit autorisé
 d'aviser de se rendre à l'enquête; sinon qu'il
 soit autorisé à aviser monsieur Rolland Bousquet
 avocat de se rendre à l'enquête au prix convenu.
 Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que le secrétaire soit autorisé d'écrire à monsieur
 Gédéon Rouleau Ingénieur de La voirie pour lui
 soumettre la question des clôtures de la route
 Labelle-Quinorve en lui demandant que le
 ministère viennent en aide aux propriétaires en
 fournissant la main d'oeuvre ces derniers étant
 disposés à fournir le terrains et les poteaux
 nécessaires pour la refection de la clôture.
 Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que la séance soit levée. &

Georges Godard
 Secrétaire-Trésorier

Adoptée.
 Julien Brassard
 Maire

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

7-10-35

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi sept octobre mil neuf cent trente cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: René Genest.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté.

Il est proposé par le conseiller René Genest que la séance soit ajournée à mardi le quinze octobre prochain à sept heures du soir et que avis soit donné aux conseillers absents, de se rendre à cette assemblée qui sera très importante.
Adopté.

15-10-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi quinze octobre mil neuf cent trente cinq à huit heures du soir, pour faire suite à l'ajournement du sept octobre courant et après avis donné à tous les conseillers absents conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents, monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers: André Brassard et René Genest.

Advenant l'heure de huit heures et le défaut de quorum étant constaté.

Il est proposé par monsieur Julien Brassard que la séance soit ajournée à huit heures et demi.

Advenant l'heure de huit heures et demi les conseillers présents sont messieurs André

15-10-35

Brassard, René Genet et Hermidas Labelle
 et l'assemblée est tenue sous la présidence de
 monsieur Julien Brassard, maire,
 Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que les minutes des assemblées des trois et neuf
 septembre mil-neuf-cent-trente-cinq soient
 adoptées et signées.

Adoptée
 Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que la liste des personnes qui d'après le
 rôles d'évaluation actuellement en force dans
 cette municipalité, sont habiles à voter à l'élection
 d'un membre de l'assemblée législative pour
 l'année mil-neuf-cent-trente-cinq soit
 adoptée telle que lde avec un nombre de
 cent-soixante et un électeurs inscrits après y
 avoir ajouté le nom de monsieur Benoit Labelle.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
 Que le secrétaire écrive à monsieur Cédion Rouleau
 ingénieur de la voirie en réponse à sa lettre
 du onze octobre mil-neuf-cent-trente-cinq;
 que; ce conseil ne peut accepter les comptes
 soumis par lui au montant de (\$1200) douze
 cent piastres pour route Labelle-Inacaza ni
 assementer ces comptes, étant donné que ces
 travaux ont été exécutés entièrement sous les
 ordres et la surveillance de l'ingénieur de
 la voirie sans avoir au préalable consulté
 le conseil de cette municipalité qui n'a
 eu aucunement à voir à ces travaux;
 et que les comptes et livrets de temps soient
 retournés à monsieur Cédion Rouleau à Mont-Laur.

Adoptée
 Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet

15-10-35 Que ce conseil est sous l'impression, que la première partie des travaux demandés pour le rempart du chemin sur le lot n°4 rang 4 doit être réparé par la compagnie du Pacifique Canadien c'est à dire jusqu'à la ~~hauteur~~ hauteur du dernier tuyau posé; ensuite ce conseil verra à faire réparer la partie du haut si il est tenu de le faire; et que copie de la présente résolution soit adressé à monsieur Jos Guilbert Road-Master.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le secrétaire écrive à monsieur Pierre Lortie député, lui demandant instamment de nous venir en aide par nous obtenant du gouvernement un octroi pour la refection du rempart du chemin du lot n°4 rang 4 sur la route Labelle - Inacaza dans la partie du chemin qui n'a pas été améliorée et que cet endroit est très dangereux et est dans un état de réparage urgent et que ce serait une charge trop lourde pour cette municipalité que de faire exécuter ces travaux sans aide.

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genett
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le siège de monsieur Donat Valiquette comme conseiller soit déclaré vacant étant donné qu'il est absent depuis quatre mois consécutifs aux séances de ce conseil et que le secrétaire soit autorisé de convoquer une assemblée spéciale de ce conseil pour être tenue le lundi quatre novembre courant à neuf heures et demie du matin aux fins de nommer un conseiller municipal au siège de monsieur Donat Valiquette et que avis soit donné au conseillers absents.

adoptée

15-10-35

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés:

- Julien Brassard un voyage à Montréal relative-
 ment à l'affaire Grimier indigent \$70.⁴⁰
 Paul-Émile Godard refection d'une partie de
 la cloture de montée Lauzon \$30.⁰⁰
 Jos Boivin refection d'une partie de la
 cloture de montée Lauzon \$28.⁰⁰
 Josaphat Lauzon, refection d'une partie de
 la cloture de montée Urban \$34.⁰⁰
 François Genet voyage .50

Et que le compte de monsieur Louis Moquin
 pour refection d'un ponceau sur la frontière du
 lot no 24 Grand B à monsieur Albert Lagemais,
 soit retourné à monsieur Moquin pour plus
 d'explication étant donné que le prix du bois
 fournis à ce pont est trop élevé ainsi que le
 nombre d'heures de travail.

Adoptée
 Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que la séance soit levée.

George Godard
 Secrétaire-Trésorier

Adoptée.
 Julien Brassard
 Maire

Je soussigné Marie Grimier ayant été nommé
 conseiller municipal du canton Joly jure
 sur les Saints-Evangiles que je remplirai
 bien et fidèlement les devoirs de cette charge
 et ce au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité.

Ainsi, Que Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle ce
 21^{ème} jour de novembre mil-neuf-cent-trente-cinq
 Georges Godard
 Secrétaire-Trésorier

Marie Grimier

4-11-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par monsieur Julien Brassard, maire au sujet de la nomination d'un conseiller au siège de monsieur Donat Valiquette devenu vacant, et après avis donné à tous les conseillers conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements; l'assemblée est tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le lundi quatre novembre mil-neuf-cent-trente-cinq à neuf heures et demi de l'avant-midi, et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers; André Brassard, René Genest et Hermidas Labelle et Adrien Cédilotte formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Proposé par le conseiller René Genest
Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que monsieur Azarie Normier soit nommé conseiller municipal au siège de monsieur Donat Valiquette.

Adoptée.
Proposé par le conseiller René Genest
Secondé par le conseiller Hermidas Labelle.
Que la séance soit levée.

George Dodard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée.
Julien Brassard
Maire

4-11-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi quatre novembre mil-neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Adrien Cédilotte,

4-11-35 René Genest et Hermidas Labelle formant quorum
sous la présidence de monsieur Julien Brassard
maire.

Il est proposé par le conseiller Hermidas Labelle
secondé par le conseiller André Brassard
Que les minutes de l'assemblée du 30^{ème}
octobre mil-neuf-cent-trente-cinq soient adoptées
et signées.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que le secrétaire soit nommé surintendant
spécial aux fins de dresser un procès-verbal
pour l'ouverture d'un chemin de sortie des
lots no 30-31-32-33-34 et 35 rang G. Leintoufoly.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que monsieur Joseph Paradis inspecteur
de voirie soit autorisé à passer le grader
dans la petite montée Imiljours et à charro-
yer du gravier ou c'est nécessaire.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que le secrétaire avise les inspecteurs de voirie
d'entretenir les montées suivantes à l'heure
pour s'y livrer mil-neuf-cent-trente-cinq-trente-six
Lauzon et Orban et Pont " Virgil Lauzon
Imiljours petite et grande " Jos Paradis
Renard " Paul-Emile Godard
Brassard " Napoleon Selinas
Brisson " Louis Broquin
Chapleau petite et grande " Uldéric Brosseau
Rang H " Fernand Cousinet

Adoptée

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
secondé par le conseiller André Brassard
Que le secrétaire avise ceux qui se serviront

4-11-35

du grade de le rapporter chez le secrétaire aussitôt
qu'ils auront finis de s'en servir et que à l'avenir
ce soit le lieu ou il sera laissé.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller Adrien Lédilotte

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

| | | | |
|------------------|---------------------------------|---------------|------|
| M. Louis Droquin | Entretien de frontière Lagenais | #1. | 47 |
| P " " " | " " " " | Alhard | 2.08 |
| P " " " | " " " " | Montée Brison | 7.27 |
| P Ugeud Lauzon | Frais de clôture monte Alban | | 8.00 |

et que le compte de monsieur Louis Droquin pour
travaux dans la frontière de monsieur Lagenais soit
remis à la prochaine assemblée montant #15.37

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest

Secondé par le conseiller Hornidas Labelle

Que le procès-verbal pour l'ouverture d'un chemin
de sortie des lots nos A-1 et 2 rang I et rang H
canton Joly tel que dressé par le surintendant
spécial Georges Godard soit homologué et que les
frais du présent procès verbal soient payés par
P. les intéressés soit 75⁰⁰ par lot six lots total #4.50

Adoptée

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle

Secondé par le conseiller René Genest

Que le secrétaire soit autorisé à acheter un
code municipal avec jurisprudence pour son
usage et quatre codes municipaux ordinaires ~~ou~~
amendements à dates pour remettre aux conseillers qui
n'en ont pas.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle

Secondé par le conseiller André Brassard

Que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Godard

Secrétaire-Trésorier

Julien Bruneau

Maire

2-12-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi deux décembre mil-neuf-cent-trente-cinq conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Agarie Cormier, et Arthur Labelle, formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, Maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard secondé par le conseiller Arthur Labelle que les minutes des assemblées générales et spéciales du premier ~~septembre~~ mil-neuf-cent-trente-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée.

Attendu qu'il est d'importance capitale qu'un service de maille distribution postale soit établi entre Labelle et La Conception à cet effet il est proposé par le conseiller André Brassard secondé par le conseiller Arthur Labelle que ce conseil prie le député fédéral du comté Labelle d'appuyer cette demande.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard secondé par le conseiller Agarie Cormier. Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation: lot no 10 rang A porté au nom de monsieur Brown l'évaluation de \$100 portée sur la bâtisses et déduire du montant d'évaluation des bâtisses sur ce lot, et déduire aussi l'évaluation du terrain suivant la grandeur vendues par monsieur Bélière à monsieur Brown et porté au nom de ce dernier, et que le nom de monsieur Arthur Labelle soit rayé au rôle d'évaluation comme propriétaire du lot no 40 rang B. et que le nom de monsieur

2-12-35

Julien Labelle soit entre comme propriétaire.
Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard

Seconde par le conseiller Arthur Labelle

Que toutes les propriétés qui ont deux années et plus d'arrérages de taxes soient entrées sur la liste des propriétés qui doivent être vendues pour taxes par le conseil de bonite en mars prochain, à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait d'ici au 31 décembre prochain.

Et que les taxes suivantes soient annulées:

Ⓛ. Lots no 4 rang 7. montant \$19.47 parce que non entrés comme payés après la vente de ce lot pour taxes en mars 1935.

Ⓛ. Lot no 3 bet 37 rang 6. montant 14.86 parce que présentée et non payé par monsieur Lacoste en 1933.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Arthur Labelle

Seconde par le conseiller Marie Cormier

Que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Ⓛ. Joseph Parada Entretien de montée Vuljour \$2.46

Ⓛ. Georges Godard Frais d'enregistrement et d'indemnité \$9.85

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard

Seconde par le conseiller Marie Cormier

Que le secrétaire soit autorisé à aviser les personnes qui doivent des comptes pour frais d'hospitalisation d'avoir à payer ces montants sous peu sinon le conseil de cette municipalité se verra forcé de prendre des procédures en réclamation du double du montant dû afin de rembourser en partie égale à l'Assistance Publique tel que le veut la loi.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard

Seconde par le conseiller Arthur Labelle

Attendu que: les frais d'assistance Publique

2-12-35

pour hospitalisation d'indigent, qui augmentent à chaque année, sont devenus une charge trop lourde pour nos municipalités pauvres. Il est résolu et adopté unanimement que ce conseil prie le député provincial du comté de nous obtenir du gouvernement qu'il prenne entièrement à sa charge les frais d'assistance publique, et en particulier les frais d'hospitalisation d'indigents et que copie de la présente résolution soit adressée au ^{député} Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que ce conseil demande à la Commission Municipale de Québec la permission de renouveler pour une période de six mois les deux billets suivants dus par cette corporation et échus le 20 décembre prochain.
 Frédéric Paillon montant du billet \$2000. Intérêt 5%
 Joseph Lémémet " " " \$2000 " 5%
 et que l'intérêt soit payé au vingt décembre
 sur ces billets au taux de 5% par an.

Adoptée
 Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que la séance soit levée.

Georges Godard
 Secrétaire Trésorier

Adoptée
 Julien Brassard
 Maire

21/2 36

Election de Janvier 1936

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

Corporation du Canton Joly

Vois Public

Est par le présent donné aux contri-
 buables de la dite municipalité par
 Georges Godard président d'office à l'élection

28-12-35

de janvier mil-neuf-cent-trente-six que la mise en nomination pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs André Brassard, Adrien Bédilotte et Arthur Labelle tous trois sortant de charges, aura lieu et sera tenue le mercredi le huit janvier mil-neuf-cent-trente-six entre six heures et midi à la salle publique du village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges, j'ordonne que la votation se fasse le lundi treize janvier mil-neuf-cent-trente-six entre huit heures du matin et six heures du soir à la salle publique du village de Labelle. Soane à Labelle ce vingt-neuvième jour du mois de décembre mil-neuf-cent-trente-cinq.

Georges Godard Président d'Élection

28-12-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Je soussigné Georges Godard président d'Élection résidant à Labelle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut décrites en en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir:

Sur la façade de l'Église catholique et sur la façade de la salle publique du village de Labelle entre huit et neuf heures de l'après-midi le vingt-huitième jour de décembre mil-neuf-cent-trente-cinq et en en lisant une copie à voix haute et intelligible à la porte de la dite Église à l'issue du service divin du matin le 29^{ième} jour de décembre (1935) étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit. En foi de quoi je donne ce certificat ce deuxième jour de janvier mil-neuf-cent-trente-six.

Georges Godard
Président d'Élection